

1208

Paris, le **29 NOV. 2022**

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Laurence LEYENDECKER en qualité de cheffe d'établissement du Lycée Jean Mermoz de Buenos Aires à compter du 1er août 2020,

Vu la délégation de signature n°1669 du 5 janvier 2022 autorisant Madame LEYENDECKER à signer un marché de nettoyage,

Décide :

Article 1er : Madame LEYENDECKER est autorisée à signer tous les actes afférents au marché de nettoyage passé avec la société Southex représentée par Sr. Olindo Nestor Carbone, notamment pour l'actualisation du montant du marché liée aux revalorisations salariales, et à l'inflation et ce dans la limite de 64 651 207,50 pesos TTC (418 939,82 € au taux de chancellerie du 1^{er} novembre 2022) pour la durée de la première période de 2 ans du marché.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

général
Le Directeur de L'AEFE

Olivier BROCHET
Olivier BROCHET